

DEPARTEMENT DE L'AUBE

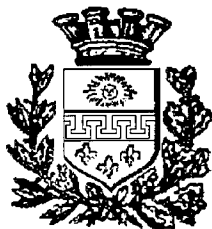
VILLE DE NOGENT-SUR-SEINE

ARRONDISSEMENT DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NOGENT-SUR-SEINE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



8 avril 2026
2026-062

Date de la convocation
02.04.2026

Date de publication
02.04.2026

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

Certifié exécutoire
Nogent-sur-Seine,
le

Le Maire

Le huit avril deux mille vingt-six à 19 heures 00, le Conseil municipal de la ville de Nogent-sur-Seine s'est réuni salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée le deux avril deux mille vingt-six.

Etaient présents : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Kenan SÜSLÜ, Christian ROBERT, Jérôme CESVET, Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON donne pouvoir à Estelle BOMBERGER-RIVOT, Pierre MATHY donne pouvoir à Alain BARAYON, Nathalie THIEBAULT donne pouvoir à Christian ROBERT.

Madame Marie-Claude GUELIN a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Estelle BOMBERGER-RIVOT

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE
POUR SIÉGER AU SEIN DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE
"PETITES CITÉS DE CARACTÈRE ®" DU GRAND-EST
ET DU RÉSEAU NATIONAL**

A la suite du dépôt du dossier de candidature à la labellisation « Petites cités de caractères® » et au passage du jury le 20 mai 2025, sur proposition de la Commission d'homologation réunie le 24 juin 2025, la commune de Nogent-sur-Seine s'est vue attribuer la distinction « Petites cités de caractère® ».

Dans le cadre de cette adhésion approuvée par le Conseil municipal le 18 décembre 2024 et, en tant que membre du réseau national « Petites cités de caractère ® », la commune de Nogent-sur-Seine s'engage :

- à poursuivre la sauvegarde de son patrimoine bâti et naturel par un programme pluriannuel de restauration et de réhabilitation du patrimoine bâti ;
- à poursuivre la redynamisation économique, ainsi que le développement d'un tourisme culturel à l'année.

Conformément à l'article 6 des statuts de l'association « Petites cités de caractère ® », les communes adhérentes sont représentées par deux élus, dont le Maire, pour prendre part aux travaux de l'association régionale « Petites cités de caractère ® du Grand Est » et du réseau national.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles suivants ;

L. 2121-21 : « Le vote a lieu au scrutin public [...]. Il est voté au scrutin secret : [...] 2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. [...] Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin [...] ».

L.2121-29 : « Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune [...] »,

L.2121-33 : « Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes [...] »,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- déroge à l'article L.2121-21 du CGCT et procède au scrutin à main levée pour la désignation des représentants ;
- désigne Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT comme représentante titulaire de la commune au sein de l'association régionale « Petites cités de caractère ® du Grand-Est » et du réseau national ;
- désigne Madame Bénédicte HOUDRÉ comme représentante suppléante de la commune au sein de l'association régionale « Petites cités de caractère ® du Grand-Est » et du réseau national ;
- autorise Madame le Maire, ou l'Adjoint s'y substituant, à signer tous les documents nécessaires à la régularisation de ce dossier.

Membres ayant voté pour : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Pierre MATHY, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Kenan SÜSLÜ, Christian ROBERT, Jérôme CESVET, Nathalie THIEBAULT, Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Estelle BOMBERGER-RIVOT

Le secrétaire de séance,



Marie-Claude GUELIN